

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2008

Etaients présents : M. TREHET, M. ROBERT, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} LEVILLAIN, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} DOLÉ, M^{me} YVON, M^{me} PACILLY, M^{me} LEBRETON, M. STARECKI, M. AUBRAY, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Création de 3 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal approuve la création de postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe pour la promotion de 3 salariés reçus à l'examen professionnel.

Décision modificative n°3

Le Conseil approuve la décision modificative n°3 suivante en section investissement du budget communal :

| Dépenses | | | Recettes | | |
|-----------------|-------------------|---------|-----------------|---------|----------|
| 0805 | Bâtiments Flament | Travaux | 20 000 € | Emprunt | 20 000 € |

Locaux Flament

Le Conseil Municipal prend note de la validation par le service des domaines du prix de 90 000 € pour l'acquisition de locaux rue du stade appartenant à M. Flament.

Rue du stade : marché de travaux

Le Conseil Municipal est informé de la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de la rue du stade avec la LTP Loisel pour un montant de 182 064,60 € HT.

Résidence Bellavidès : marchés de travaux

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés de travaux de viabilisation de la résidence Bellavidès suite à leur attribution par la commission d'appel d'offres à l'issue d'un appel d'offres ouvert. LTP Loisel (Brécey), pour un montant de 182 184,95 € HT, STE (Avranches), pour un montant de 80 303,70 € HT et Cheminant (Louvigné du Désert), pour un montant de 10 616 € HT.

Demande de subvention résidence Bellavidès

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général de la Manche pour le financement à hauteur de 20% des travaux de viabilisation de la résidence Bellavidès.

Cuisine de la cantine : marché de travaux

Le Conseil Municipal est informé de la passation de plusieurs marchés de travaux pour la mise aux normes de la cuisine de la cantine de l'école primaire.

| | Entreprise | Offres HT |
|-----------------------------------|-------------------|------------------|
| Gros œuvre | Pacilly | 14 030 € |
| Menuiseries extérieures | Aubeut | 16 478 € |
| Menuiseries intérieures, cloisons | Gastebois | 12 690 € |
| Carrelage, faïence | Lenoble | 16 118 € |

| | | |
|----------------------|--------|----------|
| Plafonds suspendus | Gobbe | 3 947 € |
| Peinture | Bodin | 4 025 € |
| Electricité, VMC | Gandon | 11 033 € |
| Plomberie, sanitaire | Gandon | 7 793 € |

Mise aux normes de la cantine : demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général de la Manche pour le financement à hauteur de 15 750 € des travaux de mise aux normes de la cuisine de la cantine municipale.

Résidence « Les Camélias » : propositions d'aménagement

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'organiser une consultation d'entreprises pour l'aménagement de l'accès de la résidence « Les Camélias » par la route d'Avranches (voirie, éclairage public et plantations), et de solliciter une étude pour l'aménagement de l'accès par la route de la Chaise Baudouin.

Économies d'énergies dans les bâtiments communaux

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter Manche Énergies pour la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux et de faire procéder à certains travaux urgents après étude de la situation.

Ouverture du centre de loisirs le mercredi pour les familles extérieures au canton

Le Conseil Municipal accepte le principe de l'ouverture du centre de loisirs le mercredi matin pour quelques enfants extérieurs au canton de Brécey qui sont scolarisés sur 8 demi-journées (semaine de 4 jours) sous réserve que les communes de résidence de ces enfants financent intégralement le coût de ce service selon un système de forfait indépendant du nombre d'enfants accueillis.

Compte rendu aménagement périscolaire

La commune de Brécey s'adapte à la mise en place du soutien scolaire par l'Éducation Nationale dans les écoles maternelles et primaires. Monsieur le Maire précise les objectifs de la commune dans la mise en place des activités périscolaires concomitantes des périodes de soutien scolaire (de 15H45 à 16H30) :

- Les enfants concernés par le soutien scolaire ne doivent pas vivre cette situation comme une punition. En conséquence, les autres enfants ne doivent pas être en récréation pendant ce temps ; ils participeront à des ateliers pédagogiques dans le cadre de l'action communale sur les temps périscolaires.
- La perte de 2 heures d'enseignement (de 26 à 24 heures hebdomadaires) ne doit pas pénaliser les enfants.
- Les activités périscolaires de 15H45 à 16H30 sont un service gratuit pour les familles.
- Le nouveau temps d'activités périscolaires doit favoriser l'ouverture à la culture.

Scolarité des enfants des communes extérieures à Brécey

Le Conseil Municipal décide de refuser l'inscription dans les écoles primaires et maternelles publiques d'enfants originaires de communes qui n'accepteraient pas de participer au financement des frais de fonctionnement définis chaque année par le Conseil Municipal et validés par la Préfecture. Le Maire rappelle que chaque commune doit financer au prorata du nombre d'enfants originaires de son territoire.

Tranquillité à Brécey

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des nombreuses doléances qu'il reçoit des habitants de Brécey et notamment de personnes qui résident place de l'Hôtel de Ville ou d'estivants qui ont séjourné au terrain de camping.

Les rassemblements tard dans la nuit d'une part et le bruit intempestif de certaines motos d'autre part, créent une gêne inacceptable pour la population. Les services de la Gendarmerie ont été alertés à plusieurs reprises mais il est indéniable que les fréquentes absences des gendarmes sur Brécey ne facilitent pas la prévention.

Un courrier sera adressé au Capitaine Marchand afin que la restructuration de la Gendarmerie n'aille pas plus loin.

Salle informatique de l'école primaire

Le Conseil Municipal valide le principe de la fourniture de 11 postes informatiques complets pour l'équipement de la salle informatique de l'école primaire. Une consultation de fournisseurs sera organisée.

PLU : projet d'aménagement et de développement durable

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire un PADD (projet d'aménagement et de développement durable) pour le PLU (plan local d'urbanisme). Il en détaille le principe dans un document qu'il distribue aux élus. Il les invite à se réunir dans des commissions thématiques pour se poser les questions utiles sur la situation actuelle et définir les orientations du PADD qui constituera l'une des bases de travail du cabinet d'études chargé de la réalisation du PLU. Le travail est certainement important mais, selon l'une des élues, il est motivant, car il permet à chacun de s'impliquer dans l'avenir de son territoire en ne se limitant pas au travail du quotidien.

Site internet : état d'avancement

Monsieur STARÉCKI présente l'état d'avancement du travail mené dans le domaine numérique au niveau communal. Le site internet de la mairie est achevé et mis en ligne à l'adresse www.brecey.fr. Les conseillers municipaux sont invités à le consulter pour lui faire part de leurs remarques. Une démonstration de l'ergonomie du site est organisée. Plusieurs autres sites ont été réalisés au niveau intercommunal.

Défibrillateur

Monsieur HAMELIN se fait écho de nombreux articles de presse parus sur les accidents cardiovasculaires des sportifs notamment. Il propose l'idée d'acquérir un défibrillateur et de l'installer dans un endroit stratégique, salle omnisports par exemple. Le coût est d'environ 2 000 €. Monsieur le Maire suggère que ce projet soit porté par l'AS qui pourrait présenter une demande de financement au Crédit Agricole. La commune de Brécey verserait une subvention complémentaire.

La séance est levée à 0 H 30 minutes.